

Acte rendu exécutoire après :

- *transmission en Préfecture le : 07 DEC. 2023*
- *publication le : 07 DEC. 2023*

Rapport présenté par G. HUG

Session ordinaire	Début : 14h30 / Fin : 16h20
Convocation, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	21 novembre 2023
Convocation et ordre du jour publiés électroniquement le	21 novembre 2023
Présidence	Gérard HUG
Secrétaire de séance	Jean-Laurent KISTLER

Délégués statutaires	16	
Délégués présents	6	Myriam PARIS – Franck FAVRE – Gérard HUG – Claude BRENDER – Christelle LEHRY – Jean-Laurent KISTLER
Présents en visio-conférence	2	Éric STRAUMANN – Odile UHLRICH-MALLET
Procurations	5	Gérard HUG, procuration de Lucien MULLER Franck FAVRE, procuration de Céline KERN-BORNI Myriam PARIS, procuration de Bertrand BURGER Jean-Laurent KISTLER, procurations de Yann QUIQUANDON et Philippe THENOZ
Absents non représentés	3	Christian ZIMMERMANN – Lionel ROUILLON – Nicolas BRUTIN

BUDGET PRIMITIF 2023 – DECISION MODIFICATIVE

Un ajustement du budget primitif 2023 nécessite l'adoption par le Comité Syndical d'une Décision Modificative.

En fonctionnement, il s'agit d'une écriture d'ordre d'un montant de 113 928 € pour l'amortissement des études.

Une synthèse des évolutions de crédits proposées en Décision Modificative est annexée à la présente délibération.

Le Comité Syndical, après en avoir pris connaissance et avoir délibéré,

- **APPROUVE** la décision modificative proposée ;
- **VOTE** les crédits correspondants.

Adopté à l'unanimité
Pour extrait conforme

Le Président,
Gérard HUG

